Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 avril 2020

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Spécialiser les sapeurs-pompiers à la lutte contre les risques naturels

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui propose de signer une convention avec le régiment du service militaire adapté (RSMA) dans l'objectif de créer une formation spécialisée à la lutte contre les risques naturels (feux de forêts, sauvetage, déblaiement, inondations) dédiée aux sapeurs-pompiers du territoire.

Depuis 2015, le gouvernement, via ses directions de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) et de la formation professionnelle continue (DFPC) soutient le RSMA avec lequel il noue une relation partenariale privilégiée. Chaque année, le RSMA forme ainsi 24 sapeurs-pompiers volontaires dont l'insertion professionnelle se concrétise par un recrutement en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) ou professionnel soit dans les communes, soit à la Sécurité civile.

Fort de ce succès, le RSMA propose aujourd'hui de créer une formation sur dix mois baptisée « équipiers de sécurité civile » qui concernera les sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-sauveteurs, soit une vingtaine de personnes chaque année, afin de leur offrir une formation spécialisée dans les risques naturels.

La direction de la Sécurité civile et de gestion des risques du gouvernement s'engage de son côté à recruter pour une durée d'un an les jeunes sortant de cette filière, en qualité de stagiaire de la formation professionnelle continue. Cette année sera mise à profit pour compléter leur formation et permettra à la Sécurité civile de disposer d'une vingtaine de sapeurs-pompiers stagiaires disponibles pour ses opérations et ses interventions.

* *
*